

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19 février 2018

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix huit  
Le 19 février à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2018

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY- David MENARD, formant la majorité des membres en exercice. -

ABSENT EXCUSE : Philippe RIGAUX.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12  
Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. TOILETTES PUBLIQUES PLACE ST HENRI : REHABILITATION DES WC.**

Suite à sa réunion du 5 février dernier, la commission bâtiments communaux dispose de devis concernant l'ossature/charpente, les menuiseries extérieures et la partie plomberie-sanitaires.

Après avoir entendu les différentes propositions,

Considérant convient d'attendre les devis couverture, maçonnerie et bardages,

**les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :**

- ❖ Que seul le devis EPRB de la Chapelle Glain est retenu pour 2 091,66 € TTC correspondant à la fourniture et à l'installation des sanitaires des WC publics.

**3. VESTIAIRES DE FOOTBALL : REHABILITATION DES WC ET MENUISERIES EXTERIEURES.**

Dans la continuité des sujets étudiés par la commission des bâtiments communaux, la réhabilitation des menuiseries extérieures et toilettes des vestiaires de football est ensuite évoquée :

Les devis sollicités donnent les résultats suivants :

Titulaire devis	menuiseries extérieures	menuiserie WC	sanitaires	montant HT	montant TTC
Delaunay Erbray	x	x		7 638,60	9 166,32
EMCG Châteaubriant	x			3 255,35	3 906,42
EMCG Châteaubriant		x		2 360,01	2 832,01
EPRB Chapelle Glain			x	1 312,15	1 574,58

**les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de retenir :**

- ❖ le devis EPRB de la Chapelle Glain de 1 574,58 € TTC pour « fourniture et installation des sanitaires » ainsi que
- ❖ Les devis EMCG de Châteaubriant « rénovation des WC des vestiaires » pour 2 832,01€ TTC et « fourniture et pose menuiseries extérieures » pour 3906,42 € TTC

**4. AVIS SUR LE PARC EOLIEN « CHAMP RICOUS » A MOISDON LA RIVIERE.**

Par courrier arrivé en mairie le 12 janvier 2018 pour affichage, la commune a reçu un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du lundi 5 février au mercredi 7 mars 2018, portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Moisdon la Rivière, présentée par la « SAS éoliennes Champ Ricous ».

Conformément aux dispositions de l'article 6 de cet arrêté, le conseil municipal du Grand Auverné est appelé à émettre un avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Moisdon la Rivière, en limite sud de la Forêt Pavée, à l'ouest de la D178.

Sachant que trois permanences sont encore à venir, samedi 24 février, puis le vendredi 2 mars et mercredi 7 mars prochains, le conseil municipal est invité à s'exprimer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable.**

**5. DERNIERES DECISIONS : SIGNALISATION SIGNATURE / ESPACE ARTISANAL : MISE EN LOCATION M FER, TRAVAUX PECOT, BRANCHEMENTS VEOLIA.**

**Signalisation** : devis de 4 815,66 € signé pour accord avec la société SIGNATURE en fournitures de différents panneaux de signalisation et de direction, tels que prévu au budget depuis 2017.

**Espace Artisanal :**

**a) mise en location du local du milieu :**

Vu la délibération 16-01-04 du 18 janvier 2016 décidant de l'ouverture du bâtiment 15 rue de la Barre David en « pôle d'activités artisanales », et de la location de son tiers Ouest pour un montant de 500 € mensuels,

Vu la délibération 17-05-05 du 22 mai 2017 décidant de la location du local Est à partir du 1<sup>er</sup> aout 2017, pour un montant de 520 € mensuels,

M le maire précise à cette occasion que la location du local Est n'est intervenue qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Considérant** la demande de location reçue de M FER demeurant rue du Pont Neuf à Moisdon la Rivière, pour un emménagement au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Compte tenu des travaux réalisés dans ces locaux et notamment le local du milieu,

- il est proposé à l'assemblée un montant de loyer commercial de 345 € correspondant aux 150 m<sup>2</sup> de la partie du milieu du bâtiment « Espace artisanal des ardoisières » à 2,30 € le m<sup>2</sup> ainsi que,
- la rédaction du bail commercial par Me Alain HUNAUT de Châteaubriant avec la moitié des honoraires pour le bailleur (la mairie) et la moitié pour le locataire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ la location du milieu du bâtiment « Espace artisanal des ardoisières » soit 150m<sup>2</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 345 € mensuels,
- ❖ la rédaction du bail commercial par Me Alain HUNAUT de Châteaubriant avec la moitié des honoraires pour le bailleur (la mairie) et la moitié pour le locataire,
- ❖ de donner mandat à Mr le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette location.

**b) Electricité :** facture de la SARL PECOT de St Julien de Vouvantes 2276,41€ TTC, pour réalisation des tranchées nécessaires aux branchements des réseaux.

**c) Eau potable :** signature du devis VEOLIA, 2640€ TTC pour la réalisation de 2 branchements.

<b>6. AFFAIRES DIVERSES :</b>
-------------------------------

**Location bâtiment artisanal :** M le maire a reçu une nouvelle demande.

« L'Espace Artisanal des Ardoisières » étant complet, la CCCD ayant compétence économique a été interrogée.

Réhabilitations de bâtiments pour locations « habitat social » : un projet qui pourrait être soutenu par « Une Famille un Toit » est à l'étude.

**Agenda commune :**

- Rectificatif conseils municipaux : 23 avril à la place du **30 avril**.

Séance levée à 21h45

*A Le Grand-Auverné, le 26 février 2018*

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD